

ÉPREUVE D'ÉTAT

DCG UE 5 : ÉCONOMIE CONTEMPORAINE



Corrigé

Partie 1 : Analyse d'un dossier documentaire (10 points)

1.1 Commenter la répartition et l'évolution des dépenses de consommation des ménages.

Point de méthode

Préalablement, il est nécessaire de définir la consommation des ménages, c'est-à-dire la dépense de consommation finale des ménages qui est à distinguer de la notion de consommation effective des ménages.

Il faut également réfléchir à la portée des termes « répartition » et « évolution », et centrer l'argumentation sur les consommations alimentaires.

Les éléments de réponse à cette question sont contenus dans les documents : 1, 2, 3 et 12.

Compétences attendues

1.2	Commenter la répartition des dépenses de consommation finale.
------------	---

La consommation finale des ménages, c'est-à-dire la destruction de biens et services de consommation afin de satisfaire les besoins, a beaucoup évolué sur ces 60 dernières années tant dans sa composition (répartition du revenu consommé en coefficients budgétaires) que sur un plan qualitatif (l'essor du bio par exemple) ou encore au niveau des choix des consommateurs (dépenses pré-engagées et dépenses peu compressibles).

Les dépenses de consommation des ménages représentent la part du revenu disponible consacré à la consommation, autrement dit une fois retirée l'épargne à ce revenu après impôts. Elles sont à distinguer de la consommation effective des ménages qui, en plus de la dépense de consommation individuelle, intègre la consommation de services essentiellement individualisables produits par les administrations publiques et privées pour le compte des ménages (comme la santé, l'éducation etc.).

Un ménage au sens de l'INSEE est un ensemble de personnes vivant sous le même toit. L'analyse de l'évolution entre 1960 et 2019 des coefficients budgétaires des ménages français, présentés dans le document 1, laisse apparaître les évolutions principales suivantes :

- La chute des coefficients budgétaires de l'alimentation (qui a été divisé par plus de 2 sur la période en passant de 27,2 à 13 %) et du vêtement.

En ce qui concerne l'alimentation, cœur de préoccupation de nos clients agriculteurs, une inversion de tendance semble se dessiner depuis les années 2000, avec une reprise du coefficient budgétaire (+ 0,6 point) qui traduit peut-être l'engouement pour une alimentation de qualité, plus saine, plus respectueuse de l'environnement et mieux valorisée par la filière agricole. En effet, la filière alimentaire bio est en plein boom pour des raisons liées à la santé, au goût, à la qualité et bien sûr à la préservation de l'environnement (document 3). Mais les Français ont aussi modifié leur comportement alimentaire en préférant les produits locaux, les produits frais et les circuits courts. Ces changements annoncent peut-être des jours meilleurs pour l'agriculture nationale.

- La progression de la part des dépenses liées au logement et au transport (32% au total en 2019, contre 19,4 % en 1960).

- L'augmentation de la part des consommations socialisées (non directement financées par les ménages) qui progresse de plus de 60 % sur la période.

- La part modeste et plutôt décroissante depuis 2000 des dépenses de loisirs et de culture (entre 6 et 7% de la consommation finale).

Il faut également préciser que la consommation de services progresse au détriment de la consommation de biens, ce qui illustre bien la tertiarisation de l'économie française.

En ce qui concerne la répartition des dépenses de consommation, selon la typologie dépenses pré-engagées/dépenses choisies commentée dans le document 2, la part des premières a plus que doublé depuis 1960, atteignant 34 % de la consommation des ménages en 2016. Les dépenses pré-engagées concernent les loyers, les abonnements de toute nature, les assurances etc.

D'un autre côté, le poids des dépenses compressibles diminue, en gagnant dix points entre 1960 et 2016. Cela signifie que le poids des dépenses incompressibles augmente.

De l'ensemble de ces éléments, on peut tirer que la consommation est de plus en plus focalisée sur quelques postes (logement, transport) mais est également de plus en plus contrainte par le poids des dépenses pré-engagées et des dépenses incompressibles ou faiblement compressibles. Ces nouvelles réalités pèsent fortement sur la consommation des ménages les plus modestes.

1.2 Analyser la situation de la filière agricole française.

Compétences attendues	
1.3	Caractériser le système productif à l'aide de données statistiques.
5.3	Analyser la situation extérieure à partir d'indicateurs

Point de méthode

Au préalable, il faut définir le terme de « filière agricole », puis proposer un diagnostic de la situation de l'agriculture française en termes de niveau et d'évolution des performances. Ensuite, il est essentiel d'évoquer les activités de la filière bio comme potentiellement porteuses d'avenir et enfin situer les performances commerciales de l'agriculture française dans un contexte de déficit extérieur récurrent.

Les principaux éléments de réponse sont présentés dans les documents : 4, 5, 6, 10, 11 et 12.

La filière agricole regroupe l'ensemble des activités de production et de transformation de produits agricoles et alimentaires. La France demeure le premier producteur agricole en Europe avec 17 % de la production européenne, selon le document 5. Néanmoins, cette performance, qui se traduit par un excédent commercial au niveau des échanges agricoles, masque une érosion progressive de l'activité agricole.

Le solde commercial agricole atteint 7 milliards d'euros en 2018, ce qui est une performance remarquable au regard des plus de 50 milliards d'euros de déficit de notre balance commerciale cette année-là. Pour autant, comme le précise le document 4, l'excédent commercial s'érode, les parts de marché à l'international diminuent et la France est passée du deuxième au sixième rang des exportations mondiales entre 1990 et 2015.

Sur le plan interne, selon le document 6, la part de la valeur ajoutée agricole dans la valeur ajoutée totale est passée de 4,1 % en 1981 à 1,6 % aujourd'hui. Dans le même temps, l'emploi agricole a considérablement reculé : il est divisé par plus de 7 entre 1955 et nos jours. Ce constat, qui est celui d'un lent déclin de l'agriculture française, s'explique par un certain nombre de causes convergentes.

Sur le plan interne, la faiblesse de la taille des exploitations agricoles françaises (document 5) est un handicap à la performance dans l'agriculture industrielle et exportatrice. La petite taille suppose insuffisance des rendements et insuffisance des investissements de modernisation, ce qui se traduit par des coûts de production beaucoup plus élevés. Des coûts d'autant plus élevés que le coût du travail en France est largement supérieur à celui des pays agricoles concurrents, notamment au sein de l'Union européenne. La baisse de la surface agricole totale évoquée dans le document 10 va dans le même sens et contribue à limiter production et développement agricole.

Sur le plan externe, on pourrait dire que l'agriculture française est victime paradoxalement à la fois du libre-échange et du protectionnisme. En effet, l'étude de la Coface présentée dans le document 6 affirme que le secteur agricole est celui où l'on rencontre le plus de protectionnisme, qu'il soit tarifaire (droits de douane) ou non (normes phytosanitaires), voire monétaire. Ce protectionnisme pénalise nos exportations mais protège des importations. D'un autre côté, l'appartenance à l'Union européenne (UE) et au marché unique induit une libre concurrence au niveau des produits agricoles qui profite aux agricultures allemandes et de l'Est de l'Europe, aux exploitations plus grandes, plus capitalistiques et industrielles ou plus performantes en termes de coûts de production (document 5). Les accords commerciaux bilatéraux entre l'UE et le Canada ou avec le Mercosur vont dans le même sens.

La PAC, dont le fonctionnement nous est présenté dans le document 8, a eu des effets contrastés sur l'agriculture française, accompagnant nos producteurs dans les évolutions du secteur grâce à des subventions à la production, puis directement au revenu, finançant en partie leur modernisation ou leur reconversion. Elle a aussi favorisé la concurrence intraeuropéenne tout en protégeant de la concurrence extraeuropéenne. C'est cette nouvelle concurrence européenne qui a mis en évidence les problèmes de compétitivité de notre filière agricole. Pour le futur, la PAC pourrait permettre à l'agriculture européenne et française de réussir la transition écologique nécessaire de l'agriculture. Le développement des « éco régimes », décidé par l'UE pour au minimum 20 % du budget agricole, pourrait jouer un rôle important pour le développement d'une agriculture conforme avec le développement durable (document 9).

La situation de l'agriculture française demeure donc satisfaisante bien qu'en perte de vitesse. Son avenir est lié à un triple enjeu : le développement de la filière bio et l'intégration par la production de la distribution par circuit court ; le succès de la transition écologique dans les exploitations françaises et des politiques d'accompagnement adaptées et ambitieuses au niveau de la PAC et au niveau national.

1.3 Repérer les défaillances de marché liées à l'activité agricole et identifier des dispositifs permettant d'y répondre.

Point de méthode

Au préalable, il faut définir et lister les défaillances de marché, puis mettre en évidence celles qui concernent l'activité agricole, pour enfin donner des solutions possibles à ces défaillances.

Les principaux éléments de réponse se trouvent dans les documents : 3, 7, 8, 9 et 12.

Compétences attendues	
2.2	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les externalités et les biens communs ; en analyser les conséquences. - Identifier les outils de lutte contre les défaillances du marché.

Une défaillance de marché se définit comme toute situation de marché qui n'aboutit pas à une allocation optimale des ressources. On rencontre ces situations en cas d'externalité positive ou négative, pour les biens collectifs et les biens communs, ainsi que dans toutes les situations caractérisées par une asymétrie d'informations.

Dans les activités agricoles, c'est le problème des externalités qui domine. Une externalité est la conséquence de l'action économique d'un agent sur les autres agents, alors que cette conséquence soit négative ou positive, elle ne rentrera pas dans la formation des prix de marché.

L'agriculture est génératrice d'externalités négatives (document 7) comme la pollution de l'air et de l'eau, l'érosion des sols, les atteintes à la biodiversité et la participation au réchauffement climatique par les rejets de gaz à effet de serre. En contrepartie, elle génère quelques externalités positives comme l'entretien de la nature ou la revitalisation de

territoires par le développement de la filière bio. L'agriculture a un fort impact sur notre bien commun à tous, à savoir la qualité de notre environnement au sens écologique du terme (document 12 et document 3).

Pour que les externalités de l'action des agents soient prises en compte, l'intervention de la puissance publique est de mise au travers de la réglementation, l'interdiction, les subventions et les taxes. Pour transformer les externalités négatives actuelles des activités agricoles, en externalités positives dans le futur, les pouvoirs publics et notamment la PAC au niveau européen proposent des subventions aux agriculteurs qui participeront à des programmes environnementaux ambitieux (document 9). Pour permettre une évolution rapide vers une agroécologie, la France réorganise les formations agricoles autour de ces nouvelles préoccupations (document 7).

Pour finir, l'agriculture génère des externalités négatives qu'un système d'incitation européen est censé limiter. À l'inverse, le développement de la filière bio devrait présenter des externalités positives en termes d'emploi et de dynamique des territoires.

1.4 Caractériser la situation du marché du travail sur le secteur agricole.

Point de méthode

Au préalable, il faut définir la notion de marché du travail et l'appliquer au secteur agricole. Ensuite, il est indispensable de déduire des documents un bilan quantitatif et qualitatif de l'emploi agricole ainsi que de ses perspectives.

Les principaux documents à utiliser pour répondre à cette question sont : 5, 7, 10, 11 et 12.

Compétences attendues	
6.1	Caractériser la situation du marché du travail agricole à l'aide d'indicateurs variés.

Le marché du travail se définit comme le lieu de rencontre entre l'offre et la demande de travail. Ce marché théorique sur lequel est censé se déterminer le niveau du salaire est en fait très segmenté, par activités, qualifications ou zones géographiques. Le secteur agricole regroupe l'ensemble des entreprises qui réalisent la part principale de leur chiffre d'affaires dans les activités agricoles. Le marché du travail pour le secteur agricole regroupe des exploitant agricoles et des salariés agricoles, ouvriers, techniciens, ingénieurs et spécialistes.

Quantitativement, l'emploi du secteur agricole a suivi la dégringolade de la valeur ajoutée agricole dans le PIB de la France. D'après le document 5, l'emploi dans l'agriculture a été divisé par plus de 7 entre 1955 et 2019. Selon le document 10, l'emploi dans l'agriculture et l'alimentation au sens large représentait 12 % des actifs occupés en 1980 et moins de 5,5 % en 2017.

De plus, la population des exploitants agricoles est vieillissante, un tiers d'entre eux a plus de 55 ans (document 10), ce qui pose le problème de la transmission des exploitations ou l'arrêt pur et simple de l'exploitation.

Mais les évolutions en cours pour le développement d'une agriculture conforme au développement durable, s'engageant dans une véritable transition écologique et le développement de la filière bio, devraient endiguer dans les prochaines années la disparition des emplois agricoles. En effet, selon le document 11, l'emploi du bio a cru de 50 % entre 2016 et 2019, avec une grande diversité des métiers concernés, bien au-delà des seules activités agricoles. Il apparaît que les exploitations bio utilisent davantage de travail que les exploitations conventionnelles (2,41 unités de travail annuel par exploitation bio contre 1,52 dans les exploitations conventionnelles en 2010, selon le document 12).

Qualitativement, l'emploi dans le secteur agricole a suivi l'évolution des autres secteurs, à savoir le développement des compétences et des qualifications. Ce mouvement devrait encore s'accélérer, avec le développement de la filière bio et le rôle de l'agroécologie. La réforme des diplômes de la filière agricole en France prend acte de ces nouveaux besoins en formation. Enfin, selon le document 11, cet essor des qualifications devrait s'accompagner d'une baisse de la précarité de l'emploi agricole, avec une baisse des emplois saisonniers traditionnels et une augmentation des emplois à temps plein.

Au total, l'emploi agricole a très fortement chuté, mais il apparaît que la réorientation du modèle agricole vers le développement durable et des produits de qualité et de proximité, permettra un rebond de l'emploi agricole avec une amélioration du niveau de qualification et de la durabilité.

Partie 2 : Question problématisée (10 points)

Conseil méthodologique général

Pour les deux sujets problématisés, il est souhaitable de faire référence à quelques arguments présentés dans le dossier documentaire.

2.1 Sujet 1 – Le protectionnisme peut-il être une politique économique efficace pour la nation ?

Compétences attendues	
4.2	Les politiques économiques de l'État.
5.3	L'influence de l'ouverture internationale d'un pays sur sa croissance économique.

Introduction

Notre mission est de préparer une argumentation servant de trame à la conférence organisée par la direction du service marketing et communication à destination des fédérations syndicales d'agriculteurs sur le thème du protectionnisme. Les échanges agricoles qui se sont largement développés depuis l'après Seconde Guerre mondiale font l'objet de tensions

protectionnistes récurrentes. En témoignent récemment les taxes sur les vins français décidées par Washington à la suite du différend sur les subventions versées par l'UE à Airbus.

Le protectionnisme est un ensemble de théories et surtout de pratiques qui consistent à protéger un territoire national des produits en provenance de l'étranger (les importations) et à l'inverse de stimuler la vente de ses propres produits à l'étranger (les exportations).

La politique économique peut se définir comme un ensemble de mesures, de moyens cohérents décidés et mis en œuvre par la puissance publique afin d'atteindre des objectifs macroéconomiques prédéterminés, comme le soutien à la croissance, la lutte contre l'inflation, la lutte contre le chômage ou de manière plus structurelle, le redressement de la compétitivité nationale, par exemple. Pour être qualifiée d'efficace, une politique économique doit atteindre une partie significative de ses objectifs, dans un délai et à un coût maîtrisés.

Le protectionnisme peut-il être une politique économique efficace ? Autrement dit, l'entrave au libre-échange des biens et des services permet-il aux États d'atteindre leurs objectifs de développement économique ? Pour répondre à cette problématique, nous montrerons que le protectionnisme peut dans certains cas aider les États à atteindre leurs objectifs économiques, pour, dans un deuxième temps, présenter les nombreuses limites et risques liés aux politiques protectionnistes.

Partie I – Le protectionnisme peut être une politique économique efficace.

A – La diversité et la vitalité des théories et des pratiques protectionnistes.

1) La diversité des formes du protectionnisme.

Le protectionnisme prend des formes variées et sans cesse innovantes. Cette vitalité montre *a posteriori* son intérêt pour atteindre les objectifs de la politique économique. On distingue notamment :

- Le protectionnisme tarifaire (droits de douane sur les importations, mais aussi subventions aux exportations).
- Le protectionnisme non tarifaire (quotas, contingentements, protectionnisme administratif comme les formalités et normes sanitaires, écologiques et sociales, mais aussi protectionnisme culturel comme la préférence nationale).
- Le protectionnisme monétaire qui consiste à laisser se déprécier sa monnaie pour favoriser les exportations et décourager les importations.

Toutefois, certaines formes de protectionnisme sont interdites ou limitées à certaines situations par l'adhésion des nations à l'Organisation mondiale du commerce.

2) La diversité des justifications du protectionnisme.

Les brillantes théories classiques défendant les bienfaits du libre-échange (Smith, Ricardo, et plus tard HOS) ont été contestées par certains auteurs qui encouragent dans certaines situations les nations à adopter des mesures protectionnistes :

- List et le protectionnisme éducateur, qui est le seul moyen pour une nation de se lancer dans une nouvelle activité, à l'abri de la concurrence étrangère pour participer ensuite au libre-échange quand la compétitivité nécessaire est atteinte.
- Krugman a repris le raisonnement de List, en montrant qu'en situation de concurrence imparfaite, avec notamment la présence d'économies d'échelle, les nations pouvaient avantageusement adopter des mesures protectionnistes dans le cadre de politiques commerciales stratégiques pour protéger leurs nouvelles industries des importations et les stimuler par des subventions à l'exportation. Le Japon, et d'une certaine manière la Chine 30 ans plus tard, ont adopté cette attitude consistant à limiter les importations pour permettre le développement de leurs propres produits. Le Japon est ainsi devenu une puissance industrielle notamment spécialisée dans la production automobile.
- À l'inverse, Kaldor recommande la protection des industries sénescents, c'est-à-dire des vieilles industries qui ne sont plus compétitives dans leur pays d'apparition, concurrencées par les industries de nouveaux acteurs économiques. La protection des importations devrait permettre leur adaptation ou leur reconversion. C'est ce qu'a tenté Trump avec la taxation des produits sidérurgiques importés aux États-Unis et la protection de fait de l'industrie sidérurgique américaine.

B – Les effets escomptés du protectionnisme au service des objectifs de la politique économique.

- 1) Le protectionnisme permet d'atteindre les grands objectifs traditionnels de la politique économique.

Les grands objectifs traditionnels de la politique économique au-delà de la recherche légitime d'une certaine indépendance nationale sont ceux figurant dans le carré magique de Kaldor : croissance économique, chômage, inflation, équilibre extérieur, que l'on pourrait actualiser en introduisant un indicateur de développement durable.

Le protectionnisme participe à la croissance en substituant des productions nationales aux importations, de ce fait il permet le développement de la production et de l'emploi.

Par définition, la limitation des importations, conséquence directe du protectionnisme, permet de rétablir l'équilibre au niveau de la balance commerciale à moyen terme.

Les résultats en termes d'inflation sont plus contestables. En effet, les importations sont souvent moins coûteuses que les productions locales ou de meilleure qualité, ce qui, dans le cas des biens de production, permet des gains de productivité et une baisse des coûts. Le libre-échange semble plus favorable à une baisse des prix que le protectionnisme qui suppose directement le paiement des droits de douane par l'acheteur final.

Du point de vue du développement durable, le protectionnisme, en favorisant production et emploi local, permet d'engendrer une meilleure situation sociale et environnementale. Le bilan carbone des biens importés est fortement lié aux distances et au transport.

Notons enfin que le protectionnisme tarifaire permet de renflouer les caisses de l'État, cette manne financière pouvant être affectée à des investissements dans les infrastructures ou à des réformes structurelles, améliorant à terme la compétitivité nationale.

À titre d'illustration, on peut ainsi dire que le protectionnisme agricole européen dans le cadre de la PAC, dans les années 1960, a permis, en se protégeant des produits du reste du monde par des droits de douane fluctuants, une modernisation de l'agriculture européenne, une amélioration de sa compétitivité, l'augmentation du revenu des agriculteurs et une capacité d'exportation importante.

2) Le protectionnisme permet de corriger les excès du libre-échange.

Il permet de ralentir la concurrence du travail peu qualifié des pays émergents, vis-à-vis des travailleurs faiblement qualifiés des pays développés.

De plus, il favorise en partie le rétablissement des conditions de concurrence entre des systèmes productifs très différents du point de vue de l'intensité capitaliste, du niveau de coût du travail ou du niveau de protection sociale des travailleurs. Ces différences de systèmes de production sont de plus en plus souvent qualifiées de concurrence déloyale en Occident, alors que Ricardo aurait simplement parlé d'avantage comparatif.

Enfin, il permet d'imposer des normes environnementales aux produits étrangers importés, pour atteindre un développement plus durable et pour rétablir une égalité entre concurrents nationaux soumis aux normes et concurrents internationaux non soumis aux normes écologiques.

Transition : La diversité et la vitalité des pratiques et des thèses protectionnistes montrent bien l'intérêt qu'elles rencontrent dans la mise en œuvre des politiques économiques nationales. *A priori*, le protectionnisme semble pouvoir doper l'activité économique nationale et réduire certaines distorsions de concurrence trop importantes. Pour autant, nous verrons que le protectionnisme est une arme à manier avec précaution, réservée à des situations particulières, toujours transitoires. En effet, le protectionnisme peut contrarier ou ralentir les politiques économiques de développement.

Partie II – Pour autant, le protectionnisme comporte de nombreux risques et limites qui peuvent peser sur les résultats de la politique économique.

A – Les limites aux politiques protectionnistes.

1) Les limites institutionnelles au protectionnisme.

En tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et membre de zones de libre-échange, voire de véritables marchés intérieurs comme l'UE, les nations sont très limitées dans le déploiement de politiques protectionnistes.

L'OMC milite pour l'extension du libre-échange et la disparition des droits de douane et lutte contre les formes non tarifaires de protection. Dans ce cadre, elle n'autorise les États membres à adopter des mesures protectionnistes que dans des cas très limités comme :

- Des difficultés économiques graves qui permettent de faire jouer la clause de sauvegarde.
- Une réponse à des pratiques de dumping ou de subventions à l'exportation avérées.

Dans tous les cas, ces mesures protectionnistes doivent être limitées dans leur champ d'application et d'une durée raisonnable.

L'appartenance à une zone de libre-échange interdit tout protectionnisme à l'égard des autres membres de la zone. D'un autre côté, la politique d'accès aux produits importés du reste du monde n'est plus décidée nationalement, mais collectivement. Ainsi, en est-il du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de l'UE.

Ainsi, zones de libre-échange et appartenance à l'OMC limitent considérablement le recours au protectionnisme.

2) Les limites liées à la réciprocité du protectionnisme.

Limiter les importations du reste du monde sur le territoire national, ou au contraire pousser la vente de produits nationaux à l'étranger au moyen de subventions à la production ou à l'exportation, ne peut durer qu'un temps et concerner des marchandises bien précises. En effet, en cas de politique protectionniste générale et prolongée, le pays initiateur doit s'attendre à subir les mêmes mesures de la part de ses partenaires commerciaux. C'est ce qui s'est passé, à la suite des différends commerciaux entre les États-Unis d'une part, la Chine et l'Europe d'autre part, exacerbés par le Président Trump au nom de sa doctrine « *America first* ».

En cas de mesures de rétorsions musclées de la part des pays concernés, le débouché des exportations peut s'effondrer, mettant en difficulté les entreprises des secteurs ciblés.

3) Les limites théoriques du protectionnisme.

La théorie classique de l'échange international (la théorie de l'avantage absolu de Smith, de l'avantage comparatif de Ricardo ou celle plus récente des dotations de facteurs d'HOS) s'efforce de montrer que le libre-échange est générateur de croissance et de développement, notamment dans le cas d'échanges de produits de nature différente. En effet, l'échange international permet la production d'un grand volume de la part du pays ou des entreprises spécialisées. Cette spécialisation et ce volume de production important permettent une baisse des coûts et des prix, ce dont bénéficient les consommateurs du monde entier, provoquant des effets de richesse favorables à la croissance et au développement.

B – Les effets négatifs des politiques protectionnistes.

1) Sur le bien-être du consommateur.

Le consommateur final peut être une victime du protectionnisme. Il subit :

- Soit l'augmentation des prix s'il continue à acheter des biens étrangers frappés désormais de droits de douane. S'il achète des substituts produits localement, il les paiera plus cher dans la mesure où les droits de douane sur les produits importés altèrent la détermination des prix sur les marchés. Dans un cas comme dans l'autre, le pouvoir d'achat du consommateur diminue.

- Soit la baisse de la variété des produits. Les produits importés réussissent souvent, non parce qu'ils sont moins chers que les produits nationaux, mais parce qu'ils présentent une variété, une qualité, une différenciation et un contenu technologique différents qui intéressent les consommateurs. Le protectionnisme, en augmentant le prix des produits importés ou en

limitant les quantités et les déclinaisons disponibles, diminue la satisfaction globale des consommateurs.

2) Sur la compétitivité des producteurs

Le protectionnisme tarifaire (ou non) induit toujours une augmentation des prix des biens importés et produits sur place. Les producteurs nationaux touchent une rente liée aux droits de douane supportés par leurs concurrents étrangers. Au-delà de ce gain évident, le protectionnisme peut avoir pour effet de gonfler les coûts des entreprises et de briser le dynamisme du système productif.

Le protectionnisme fait augmenter les coûts de production d'une partie des entreprises nationales. Exemple : la taxation par l'administration Trump des produits sidérurgiques importés aux États-Unis pour protéger la sidérurgie américaine a entraîné une hausse du coût de l'acier pour l'industrie automobile, et donc une perte de compétitivité des constructeurs américains en comparaison des automobiles importées.

Les producteurs nationaux protégés de leurs concurrents étrangers sont moins dans l'obligation de rivaliser en permanence sur le terrain des prix, des caractéristiques des produits ou sur les innovations. Les industries protégées sont souvent peu performantes, investissent et innovent moins que celles qui sont sous le feu d'une concurrence mondiale.

Conclusion

Le protectionnisme peut paraître séduisant pour appuyer des politiques économiques visant à stimuler l'activité économique d'un pays. On peut effectivement montrer les effets bénéfiques à court terme des entraves aux importations sur la croissance, l'emploi ou la balance commerciale. La théorie économique dominante généralement favorable au libre-échange a même analysé un certain nombre de cas où il était souhaitable d'adopter des mesures de protection. Enfin, le protectionnisme serait le garde-fou aux excès incontrôlés de la mondialisation, à la concurrence déloyale ou aux comportements écologiquement irresponsables.

Mais, derrière ces effets potentiellement bénéfiques, se cachent des limites et des risques de nature à remettre en cause les gains identifiés. Tout d'abord, la théorie économique nous a démontré les gains économiques provoqués par le libre-échange par rapport à une situation d'autarcie, d'autosuffisance et finalement de repli sur soi. D'un point de vue théorique, le libre-échange doit être la règle, le protectionnisme l'exception.

Par ailleurs, le monde est organisé autour du libre-échange et la quasi-totalité des nations est membre de l'OMC ou signataire d'accords dans le cadre de zones de libre-échange. Les pratiques protectionnistes sont donc fortement limitées et encadrées.

D'un autre côté, le protectionnisme peut être perçu comme une politique belliqueuse par les nations qui le subissent. Ces pratiques engendrent des décisions compensatoires de même nature en sens inverse. L'abus de protectionnisme fait donc naître des guerres commerciales entre les nations.

Enfin, le protectionnisme paraît surtout peu efficace économiquement sur le long terme. Il appauvrit le consommateur et altère la satisfaction de ses besoins et plonge le système productif dans une apathie liée à l'insuffisance de la rivalité concurrentielle qui conduit à la faiblesse de l'investissement et de l'innovation.

Le protectionnisme ne peut être suffisant pour atteindre les objectifs de politiques économiques tournées vers la croissance et le développement économique et social. Pour qu'il soit compatible avec une philosophie dominante libre-échangiste, il doit être une exception transitoire et ciblée, une menace visant à alerter plutôt qu'à punir.

Point de méthode

D'autres plans étaient évidemment possibles, comme : I - Les gains liés aux politiques protectionnistes ; II – Qui empêchent de bénéficier des gains du libre-échange.

2.2 Sujet 2 – Est-il possible de concilier transition écologique et croissance économique ?

Compétences attendues	
1.1	Quels problèmes l'économie tente-t-elle de résoudre ?
2.2	Pourquoi encadrer le fonctionnement des marchés ?
5.1	La croissance économique doit-elle être systématiquement recherchée ?
5.2	Qu'est-ce qui détermine le potentiel de croissance d'une économie ?
5.4	Quel potentiel de croissance dans la perspective du développement durable ?

Introduction

Notre mission est de préparer l'argumentation servant de trame à la conférence organisée par la direction du service marketing et communication à destination des fédérations syndicales d'agriculteurs sur le thème de la compatibilité entre croissance économique et transition écologique. L'agriculture a un fort impact sur la pollution des eaux, des sols et de l'air, sur le réchauffement climatique ou bien encore sur la déforestation et la désertification des sols. La question de la transition écologique est donc très présente dans le monde agricole où le modèle de l'agriculture raisonnée s'oppose de plus en plus au modèle industriel et productiviste dominant. La réforme de la PAC est également concernée par ce débat, avec une partie importante des aides aux agriculteurs désormais réservée à ceux qui s'engagent dans une agriculture plus durable.

La transition écologique dont il est question peut se définir comme une évolution vers un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

A priori, le concept de transition écologique semble entrer en contradiction avec l'idée même de croissance économique que Perroux définit comme « *l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs longues périodes d'un indicateur de dimension ; pour une nation : le produit global brut ou net en termes réels* ».

En effet, il s'agit de passer d'un monde dont l'objectif essentiel est l'accroissement des richesses produites, c'est-à-dire la croissance économique garante de l'augmentation des revenus, du niveau de vie et de la satisfaction des besoins, à un monde en quête d'un développement plus durable, qui, en plus de l'amélioration des conditions de vie des hommes, permettrait de préserver leur environnement et leur climat.

En d'autres termes, dans quelle mesure la croissance économique peut-elle être soutenable ?

Pour répondre à cette question, nous montrerons dans un premier temps que la transition écologique peut être incompatible avec la croissance économique, pour ensuite développer l'idée que le développement durable génère aussi de nouvelles activités et de nouveaux comportements permettant en retour un certain développement de l'activité économique.

Partie I – Une transition écologique *a priori* incompatible avec la croissance économique.

A – La croissance économique et les atteintes à l'environnement.

L'activité économique, particulièrement depuis la première révolution industrielle avec le développement des usines, du capitalisme industriel et des modèles de croissance intensive, est génératrice d'atteintes souvent irréversibles à l'environnement :

- Pollutions de l'air, de l'eau et des sols,
- Déforestation et atteintes à la biodiversité,
- Épuisement de ressources non renouvelables (pétrole, métaux, poissons etc.),
- Réchauffement et dérèglement climatique par rejet de gaz à effet de serre.

Manifestement, la croissance économique traditionnelle ne permet pas le développement durable et, au contraire, met en péril l'environnement et les équilibres écologiques.

B – Les coûts de la transition écologique pèsent sur la croissance.

La transition écologique suppose la mise en œuvre d'outils pour modifier les comportements et les pratiques des agents économiques, notamment des entreprises.

Ainsi, les réglementations, les normes environnementales comme l'interdiction de fabriquer des véhicules thermiques en Europe après 2030, les interdictions comme celle d'utiliser le gaz CFC dans les aérosols, les taxes comme la taxe carbone ou bien encore les droits à polluer sur le marché du carbone représentent des coûts directs supplémentaires pour les producteurs voire les consommateurs, comme la taxe sur les carburants à l'origine du mouvement des gilets jaunes.

De plus, les efforts nécessaires à la transition écologique, outre les coûts directs, engendrent des coûts d'adaptation et des coûts liés aux innovations à mettre en œuvre. D'autant plus que les concurrents extraeuropéens des entreprises les plus engagées dans la transition écologique ne supportent pas ces nouvelles charges, ce qui crée de fait des situations de concurrence déloyale. Les pertes de parts de marché consécutives à cette déformation de la concurrence nuisent à la croissance économique.

D'ailleurs, le document 5 relate l'attitude hostile du syndicalisme agricole envers la transition vers l'agroécologie jugée trop contraignante et nuisant à la compétitivité du secteur agricole.

C – Une incompatibilité mise en évidence par la théorie de la soutenabilité forte.

L'incompatibilité potentielle entre développement durable et croissance économique a d'ailleurs été mise en évidence par la théorie économique de la soutenabilité forte. Pour cette théorie, les différents types de capitaux utilisés pour l'activité économique (naturel, humain, économique et social) sont plutôt complémentaires et assez faiblement substituables.

Il en retourne que les atteintes aux stocks de matières premières non renouvelables et à la biodiversité sont irréversibles et ne sauraient être compensées par davantage d'investissements économiques ou en capital humain. Certains économistes, dont le Français Serge Latouche, vont même jusqu'à prôner une décroissance pour inverser le mouvement d'atteintes irréversibles à la planète et au climat.

Pour autant, nombreux sont les économistes qui pensent qu'un changement marqué du modèle de croissance et de société devrait suffire pour, à terme, pouvoir concilier activité économique et enjeux environnementaux.

Transition : Croissance économique et transition écologique peuvent être perçus comme faiblement conciliables. En effet, l'activité économique dégrade l'environnement, vouloir l'augmenter sans cesse ne peut donc que nuire aux équilibres écologiques. De plus, les mesures prises pour préparer la transition écologique coûtent cher aux producteurs comme au consommateur, ce qui limite leurs marges et leur pouvoir d'achat donc la croissance potentielle. Mais cette vision réaliste et pessimiste ne fait pas l'unanimité. Beaucoup pensent qu'un changement de modèle sera en mesure de réconcilier économie et écologie.

Partie II – Pourtant, sous certaines conditions, les nouvelles activités liées à la transition écologique contribuent à une croissance plus durable.

A – Les innovations et les nouvelles activités liées à la transition écologique.

La transition écologique nécessite des innovations, des investissements et le développement de nouvelles logiques d'activité qui sont favorables à la croissance.

1) Le développement de nouvelles activités.

Voici quelques exemples :

- Les énergies renouvelables à la place des énergies carbonées.
- Le véhicule électrique à la place du véhicule thermique.
- Les nouvelles mobilités (vélo, transports en commun, covoiturage).
- La déconstruction et le recyclage.
- L'agroécologie à la place de l'agriculture industrielle.

Certaines de ces activités sont totalement nouvelles, leur développement génère donc de la croissance et des emplois sans qu'elles se substituent à des activités devenues obsolètes.

Les nouveaux produits qui permettront la transition énergétique sont autant d'innovations, dont on connaît le rôle essentiel en matière de croissance économique. La croissance deviendrait ainsi plus endogène au sens de Romer ou Lucas, car elle serait provoquée par la recherche et le développement d'innovations ; des investissements physiques et en capital humain.

Mais, dans beaucoup de cas, il y a substitution des nouvelles activités induites par la transition écologique aux anciennes (par exemple, le solaire et l'éolien à la place du pétrole et du gaz). Dans ce cas, les gains en croissance de ces nouvelles activités sont nécessairement plus limités. Il s'agit en fait d'une illustration de la destruction créatrice, chère à Schumpeter. Si, sur le court terme, les effets positifs de la destruction créatrice ne sont pas à la hauteur des effets négatifs, cela s'inverse sur le long terme, ce qui explique le développement de nos économies avec la succession des révolutions technologiques.

2) Le développement de nouvelles logiques économiques.

La transition écologique engage un certain changement dans les modèles économiques et les logiques de production qui concilient efficacité économique et sobriété écologique. Citons notamment :

- La croissance verte, qui désigne un mode de croissance sélectif et qui se définit comme la promotion de la croissance économique et le développement, tout en veillant à ce que les actifs naturels (eau, sol, air, flore et faune) continuent de fournir des ressources et services environnementaux dont dépend notre bien-être.
- L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable (ce qui suppose leur écoconception) en limitant la consommation et le gaspillage ainsi que la production de déchets. Cela suppose que la fin de vie des produits soit prise en compte avec un recyclage des composants proche de 100 %.
- L'économie de la fonctionnalité qui est un modèle économique émergent visant à remplacer la vente des biens, et donc la propriété pour le client, par celle de leur usage, comme la location de vélos (Velib entre autres) dans les centres urbains. Cette nouvelle économie limite donc le volume de biens nécessaires pour satisfaire les besoins d'une population, et donc les atteintes à l'environnement.

Ces modèles bouleversent le monde économique et se substituent en partie au modèle traditionnel des affaires, pourtant ils génèrent croissance et emploi tout en contribuant à la préservation de notre environnement. Les nouvelles activités du type déconstruction,

traitement des déchets et recyclage sont de plus faiblement délocalisables et donc à l'abri de la concurrence internationale.

B – Justifications par les partisans de la soutenabilité faible et incitations fortes des pouvoirs publics.

1) La justification théorique de la soutenabilité faible.

L'innovation et les nouvelles activités sont au cœur de la théorie de la soutenabilité faible, émanation de la pensée libérale, qui n'envisage pas d'incompatibilité entre croissance économique et préservation des équilibres écologiques et climatiques.

Cette théorie suppose la substituabilité presque totale entre les quatre types de capitaux (humain, économique, naturel et social). Ainsi, la disparition du capital naturel pourrait être compensée dans le développement du capital humain (formation) et dans celui du capital économique (à travers l'investissement notamment consacré à la recherche et développement), l'idée étant que le volume global de capitaux reste au minimum constant.

Le remplacement programmé des véhicules terrestres thermiques par des véhicules électriques pour répondre à la disparition prévisible du pétrole et diminuer le rejet de gaz à effet de serre accélérant le réchauffement climatique n'est possible que parce que les industriels et la recherche publique ont investi dans des projets (sur les batteries notamment) et innové.

2) Sous condition d'une implication forte des pouvoirs publics.

Le climat et l'environnement sont des biens communs à l'humanité. Dans le cas des biens communs comme l'environnement, l'engagement des pouvoirs publics nationaux et de plus en plus transnationaux pour leur conservation est à la fois justifié et indispensable.

Les effets de destruction créatrice liés à la transition écologique sont nombreux et représentent à terme la disparition ou la reconversion de secteurs d'activités entiers et des emplois qui vont avec. Les pouvoirs publics ont donc pour ambition d'accélérer la transition écologique pour que les nouvelles activités et les nouveaux emplois se développent rapidement.

Les pouvoirs publics nationaux et ceux de l'UE doivent donc inciter les agents économiques à s'engager dans la transition écologique. Ils peuvent mettre en place des incitations positives comme les subventions à la rénovation de l'habitat par exemple, les crédits et réductions d'impôt pour les investissements écologiquement responsables des entreprises. Ainsi, le plan France Relance, soutenu par l'Union européenne et destiné à soutenir l'économie française après la pandémie du Covid-19, est pour 30 % de son montant total de 100 milliards d'euros marqué par le financement des projets écologiques et environnementaux.

Les incitations peuvent être également négatives, comme les taxes et les amendes lourdes en cas de non-respect des normes en vigueur. Mais ces mesures participent activement à la modification des comportements, notamment pour les entreprises.

Conclusion

À première vue, croissance économique et transition écologique ne sont pas franchement compatibles. La croissance de l'activité altère l'environnement et le climat, et la transition écologique par son urgence contraint les entreprises et nuit à leur compétitivité particulièrement lorsqu'elles sont confrontées à la concurrence internationale. La théorie de la soutenabilité forte vient étayer cette contradiction potentielle entre croissance économique et développement durable.

D'un autre côté, force est de constater que la prise de conscience de la nécessité d'une transition écologique a entraîné le développement de nouveaux biens et services, de nouvelles logiques économiques et de comportements plus écologiquement responsables. Or ces nouvelles activités peuvent générer une croissance plus riche en emplois et plus sécurisée du point de vue de la concurrence étrangère. Cette contribution au développement de l'activité encourage les pouvoirs publics à soutenir et à inciter les acteurs à s'engager massivement dans ces nouvelles logiques. Pour le coup, l'incompatibilité entre croissance économique et développement durable s'atténue considérablement comme peut le soutenir la théorie de la soutenabilité faible.

En fin de compte, il semble envisageable de concilier croissance économique et transition écologique, en partie du moins. Les nouvelles activités sont beaucoup plus respectueuses de l'environnement, bien qu'elles participent également mais plus modestement aux atteintes à l'environnement. En effet, si l'activité augmente comme le suggère l'idée de croissance, on assistera donc à une augmentation des dégâts environnementaux. Simplement, on pourra constater que chaque point de PIB génère moins de conséquences négatives sur l'environnement qu'auparavant.

La réponse définitive à cette question de la compatibilité pourra être donnée lorsqu'il sera possible de chiffrer les effets de la destruction créatrice : les créations l'emporteront-elles sur les destructions ?

Point de méthode

D'autres plans étaient évidemment possibles, comme :

Plan 2

- I – La difficile compatibilité entre développement durable et croissance.
- II – Le rôle des pouvoirs publics dans la réussite de la transition écologique.

Plan 3

- I – Des modèles de croissance destructeurs de l'environnement.
- II – Les conditions pour une croissance économique environnementalement soutenable.